

S.A.S. DAP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

S.A.S. DAP

Adresse : 1, rue du Bac
75007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Messieurs les associés de la S.A.S. DAP,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 9 décembre 2025, concernant l'apport en nature des parts sociales de la société AMBIANCE VENDING au profit de la société DAP par les sociétés OXMAN et BLUEBERRY SARL, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce sur l'appréciation de la valeur de cet apport.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 22 décembre 2025. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1 - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1-1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION

L'opération consiste à augmenter le capital de la holding DAP par apport des titres de la société AMBIANCE VENDING.

1-2 PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS ET/OU DES PARTIES ET INTÉRÊTS EN PRÉSENCE

1-2-1 Société bénéficiaire des apports

S.A.S. DAP

Est une : Société par Actions Simplifiée

Pour une durée de : 99 ans

Au capital de : 315 100 Euros

Divisé en : 3 151 actions de valeur nominale 100 Euros

Dont le Siège est à : 1, rue du Bac, 75007 PARIS

Immatriculée au RCS de : PARIS

Sous le numéro : 539 220 020

Dont l'objet social est :

- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, civiles ou immobilières, françaises ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- La gestion de son portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toutes prestations et assistance se rapportant aux domaines administratifs, financier, comptable, de développement et de gestion au profit de ses filiales dans lesquelles elle a des intérêts ;
- L'acquisition et l'exercice en France ; ou à l'étranger de tous mandats de représentation, gestion, administration, direction et de contrôle ;
- L'acquisition, la prise en location, l'aménagement, l'édification de toutes constructions, la mise en valeur et l'exploitation sous toutes ses formes de tous terrains, bâtiments et immeubles ;
- La participation, par tous moyens directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droit sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédés et brevets concernant ses activités ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social ou de nature à favoriser la réalisation de l'objet social.

1-2-2 Société apportée**S.A.R.L. AMBIANCE VENDING**

Est une : Société à responsabilité limitée

Pour une durée de : 99 ans

Au capital de : 4 200 €uros

Divisé en : 42 parts sociales de valeur nominale 100 €uros

Dont le Siège est à : 15, rue de la Flottière, 37300 JOUE-LES-TOURS

Immatriculée au RCS de : TOURS

Sous le numéro : 485 108 682

Dont l'objet social est :

- La distribution de produits au travers d'appareils automatiques et le négoce de tous produits consommables ou non ;
- La location, la vente et la gestion de distributeurs automatiques de boissons, chaudes ou froides, de confiseries et de produits alimentaires ;
- L'exploitation de cafétéria, la petite restauration ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous les établissements, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique ;
- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, commerciales, industrielles, immobilières et financières, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

1-2-3 Liens entre ces sociétés

Les apporteurs, la S.A.R.L. BLUEBERRY et la S.A.R.L. OXMAN sont des personnes morales qui détiennent 100 % du capital social et des droits de vote de la société AMBIANCE VENDING dont ils souhaitent faire apport à la société bénéficiaire, dont ils sont également associés.

1-3 DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

1-3-1 Caractéristiques essentielles de l'apport

L'opération consiste en une augmentation du capital de la holding DAP par apport des titres de la société AMBIANCE VENDING.

1-3-2 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'apport est expressément subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes et dont la réalisation doit suivre l'ordre de présentation ci-après :

- L'agrément de l'Apport et de la Société Bénéficiaire en qualité de nouvelle associée de la Société Apportée, par les associés de la Société Apportée ;
- La remise aux Parties, par le Commissaire aux Apports, d'un rapport comportant l'appréciation de la Valeur de l'Apport et des éventuels avantages particuliers, en application des dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce ;
- L'approbation de l'Apport par la collectivité des associés de la Société Bénéficiaire laquelle sera établie au moyen de la remise du procès-verbal des décisions de la collectivité des associés de la Société Bénéficiaire ;
- L'émission et l'attribution des Titres Nouveaux par la Société Bénéficiaire au bénéfice de chaque Apporteur selon les modalités telles que définies aux présentes en termes de valorisation, et de nombre de titres revenant à chaque Apporteur, laquelle sera établie au moyen de la remise du procès-verbal des décisions de la collectivité des associés de la Société Bénéficiaire.

1-3-3 Rémunération des apports

L'apport est évalué à 3 263 000 d'euros soit 77 690,48 euros par part sociale apportée et sera rémunéré par l'émission et l'attribution, au profit des apporteurs, d'un nombre total de deux mille cent quatre-vingt-deux (2 182) actions ordinaires de la Société Bénéficiaire, d'une valeur nominale de cent euros (100 euros) chacune, émises au prix unitaire de mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et treize centimes (1 494,13 euros), soit avec une prime d'apport unitaire de mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et treize centimes (1 394,13 euros) à laquelle est rattachés une indemnité de rompus s'élevant à la somme totale de deux mille huit cent dix euros et quatre-vingt-cinq centimes (2 810,85 euros)

1-3-4 Avantages particuliers stipulés

Néant.

1-4 PRÉSENTATION DES APPORTS

1-4-1 Méthodes d'évaluation retenues

La valeur attribuée à l'apport a été fixée d'un commun accord entre la société apporteuse et la société bénéficiaire, sous leur responsabilité et sur la base de l'évaluation de la société.

Les parts sociales de la société AMBIANCE VENDING ont été évalués, sur la base d'une méthode de multiples d'EBE à laquelle est retranchée la dette financière nette, pour une valeur totale de 3 263 000 d'euros pour l'intégralité de ses 42 parts sociales, soit une valeur de 77 690,48 euros par part sociale apportée.

1-4-2 Description des apports

La S.A.R.L. AMBIANCE VENDING est une Société À Responsabilité Limitée, au capital de 4 200 €uros divisé en 42 parts sociales d'une valeur nominale de 100 €uros chacune, entièrement libérées.

Sur les 42 parts sociales, 21 sont détenues par la S.A.R.L. OXMAN et 21 sont détenues par la S.A.R.L. BLUEBERRY.

La société AMBIANCE VENDING a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 novembre 2005, et est immatriculée au R.C.S. de TOURS sous le numéro 485 108 682. Sa durée est de 99 ans à compter de son immatriculation.

Son Siège social est situé au 15, rue Flottière, 37300 JOUE-LES-TOURS.

La société AMBIANCE VENDING est une société ayant pour principale activité la distribution de produits au travers d'appareils automatiques et le négoce de tous produits consommables ou non. Elle exerce également la location, la vente et la gestion de distributeurs automatiques de boissons chaudes ou froides, de confiseries et de produits alimentaires.

Son exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

La S.A.R.L. AMBIANCE VENDING est soumise à l'impôt sur les sociétés.

1-4-3 Période de rétroactivité

Néant.

2 - DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2-1 DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires à l'appréciation de la valeur des apports. Ces diligences ont été définies par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à ce type de mission pour :

- Vérifier la réalité des apports,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports.

L'objectif du présent rapport est de vous informer sur la nature des apports, les méthodes d'évaluation retenues et l'appréciation que nous en faisons, afin que vous disposiez d'éléments pour prendre votre décision. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

Notre mission s'inscrit parmi les autres interventions définies par la loi prévue par le cadre conceptuel de notre doctrine professionnelle qui a pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'examen limité. Elle n'implique pas non plus la validation du régime fiscal applicable à l'opération. Elle ne saurait non plus être assimilée à une mission de "due diligence" effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Cette mission, conformément aux dispositions légales, prend fin avec la remise de notre rapport à la société. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date de notre rapport et la date de l'opération d'apport.

2-2 APPRÉCIATION DE LA MÉTHODE DE VALORISATION DES APPORTS ET DE SA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE

S'agissant de la détermination de la valeur des éléments apportés, nos diligences ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du projet et du contexte dans lequel se réalise la présente opération d'apport,
- Examiner les documents juridiques associés à celle-ci,
- Prendre connaissance de la méthode de valorisation retenue pour l'apport,
- Mener des entretiens avec les associés de la S.A.R.L. AMBIANCE VENDING et ses Conseils,
- Obtenir confirmation qu'il n'est intervenu, jusqu'à la date du présent rapport, aucun fait ou événement connu ou prévisible susceptible de remettre en cause la valeur de l'apport, autres que ceux déjà connus,
- Rechercher si la valeur de l'apport est pertinente.

Lors de nos différentes interventions avec le Dirigeant et ses Conseils, nous avons obtenu toutes les informations complémentaires nécessaires à notre bonne compréhension de l'opération et des valeurs.

2-3 RÉALITÉ DES APPORTS

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu nous assurer de la pleine propriété par les sociétés OXMAN et BLUEBERRY des 42 parts sociales de la société AMBIANCE VENDING, objets du présent apport.

3 - CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 3 263 000 d'euros pour l'intégralité des parts sociales de la société AMBIANCE VENDING n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à ANGERS, le 13 janvier 2026

Le Commissaire aux Apports
BECOUZE

G. de LAVALLADE
Associé